



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

Montréal, le 3 août 2018

Stefan Chripounoff
T +1 514 282-7807
stefan.chripounoff@langlois.ca

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
Régie de l'Énergie

Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PAR SDÉ ET PAR COURRIEL

Objet : Transition Énergétique Québec inc.
et Hydro-Québec, Énergir et Gazifère, mises-en-cause
Dossier : R-4043-2018
Notre dossier : 339564-0003

Monsieur,

Nous vous écrivons au nom de Transition énergétique Québec (ci-après « **TEQ** ») suite à votre lettre datée du 31 juillet 2018 (A-0014) qui invitait TEQ à répondre aux commentaires des intervenants à l'égard du calendrier de traitement de l'aspect 1 ainsi que de commenter les budgets de participation des intervenants.

Nous vous référons à notre lettre qui vous était adressée en date du 1^{er} août 2018 (B-0022) et réitérons la même proposition de calendrier procédural modifié y contenue. À cet égard, nous maintenons que, dans la mesure où le délai initial pour que les intervenants transmettent à TEQ leur demandes de renseignements devait être décalé de deux (2) semaines, il y aurait lieu de réaménager le calendrier procédural dans son intégralité, comprenant le report de l'audience finale aux 24 et 25 octobre. En effet, il n'y aurait aucun avantage pour les parties de comprimer davantage les délais prévus au calendrier de traitement établi par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2018-095 datée du 25 juillet 2018 et le report de deux semaines de l'audience finale n'est pas préjudiciable aux parties impliquées.

En raison de ce qui précède, TEQ soumet qu'il ne serait pas approprié pour la Régie de modifier son calendrier procédural établi dans la décision D-2018-095 selon la proposition faite par l'ACEFO le 1^{er} août dernier (C-ACEFO-005) et appuyée par l'AHQ-ARQ par sa lettre du 2 août 2018 (C-AHQ-ARQ-005).

D'autre part, vu les paragraphes 67 et suivants de la décision D-2018-095, TEQ n'émet aucun commentaire et s'en remet à la Régie quant aux budgets de participation présentés par les intervenants en lien avec l'aspect 1 de ce dossier.



Nous vous prions d'agréer, Monsieur Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Stefan Chripounoff

c.c. Me Marie Tardif - (Transition énergétique Québec) – par courriel
Me Pierre-Luc Desgagné (Langlois avocats s.e.n.c.r.l.) – par courriel